



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 6 août 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 537-2019 modifiant le *Règlement numéro 466-2013* relatif au stationnement afin d'établir deux stationnements municipaux payants.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 7 août 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**